



Contrat militaire non renouveler pour un motif invraisemblable

Par **mumu45**, le **01/08/2015** à **07:34**

Bonjour,

Je suis actuellement militaire technicien de l'air sur une base. Mon dernier contrat signé, me préciser que c'était le dernier (10 ans) car je n'avais eu pas mon examen pour rester. Sauf qu'il y a peu. Un changement de texte dit qu'un militaire technicien qui n'a pas son examen peu rester 11 ans. Nous étions plusieurs dans mon cas. La DRHAA à décidé de demander l'avis au commandant de base pour renouveler le contrat en cassant la décision prise auparavant. Le commandant de base à réunit les dossiers de chaque personne. Il a demandé l'avis des différents commandants d'unités concernés. Les commandants d'unité devait recevoir le personnel pour lui demandé si on voulait un contrat ou non. Chose qui ne m'a pas demander. Mon commandant d'unité à mis un avis défavorable. Et le commandant de base là suivi. Je suis contre cette décision car mon dossier n'est pas mauvais, je n'est rien de négatif dans celui ci. Mon commandant d'unité m'a dit qu'il avait mis un avis défavorable car pour lui je ne suis pas militaire (refus d'un vigipirate et un soucis de santé). Puis je faire un recours et est ce que sa vos le coups ?? Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **01/08/2015** à **09:52**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...